


VILLE DE CESSON-SEVIGNE (35)



PERMIS D'AMENAGER Le Hameau de la Monniais

Date : Juin 2023	Règlement	PA 10
------------------	------------------	--------------

Maitre d'Ouvrage	Architecte Urbaniste (mandataire)
<p>VIABILIS AMENAGEMENT Rue Terre Adélie, Bâtiment O 35760 Saint-Grégoire Tél . 02 23 25 09 93 www.viabilis.fr</p> 	<p>Agence UNIVERS Urbanisme et Paysage 2bis rue Lavoisier 35700 RENNES Tél : 02.99.63.64.66 Courriel : urbapaysage@agenceunivers.fr</p> 

Architecte	Bureau d'Etudes VRD
<p>Patrick LE PRIOL Architecte DPLG 30, rue des Gantelles 35700 RENNES Tél : 02.23.20.02.98 Courriel : agence@lepriolarchitecte.com</p> 	<p>SERVICAD Servicad Ingénieurs Conseils Les Lanthanides - 5 square du Chêne Germain 35510 Cesson Sévigné Tél. : 02 23 47 04 90 www.servicad.fr</p> 

INDICE	OBSERVATIONS	DATE

REGLEMENT DU LOTISSEMENT DE LA MONNIAIS CESSON-SEVIGNE (35)

Le présent règlement s'applique à toute demande d'autorisation d'utilisation du sol ou de travaux sollicitée dans le périmètre du lotissement d'habitat le Hameau de la Monniais sur la commune de CESSON SEVIGNE.

Ce règlement est opposable à quiconque possède ou occupe à bon droit ou sans titre, tout ou partie de terrains compris dans le périmètre du lotissement.

Les règles qui s'appliquent sont celles du PLUi en vigueur.

La division des ilots est possible.

L'accès aux lots est indiqué sur le plan de composition, il est donné à titre indicatif en nombre et en implantation.

Les surfaces plancher maximales envisagées sont les suivantes :

LOTS	SURFACES	SURFACE PLANCHER maximale envisagée
LOT 1	529 m ²	200 m ²
LOT 2	497 m ²	200 m ²
LOT 3	624 m ²	200 m ²
LOT 4	587 m ²	200 m ²
LOT 5	589 m ²	200 m ²
LOT 6	557 m ²	200 m ²
LOT 7	504 m ²	200 m ²
LOT 8	445 m ²	200 m ²
ILOT A	715 m ²	600 m ²
ILOT B	656 m ²	500 m ²
ILOT C	815 m ²	600 m ²
Ilot PK 1	83 m ²	0 m ²
Ilot PK 2	66 m ²	0 m ²
Ilot PK 3	33 m ²	0 m ²
Ilot PK 4	92 m ²	0 m ²
TOTAL	6792 m²	3300 m²